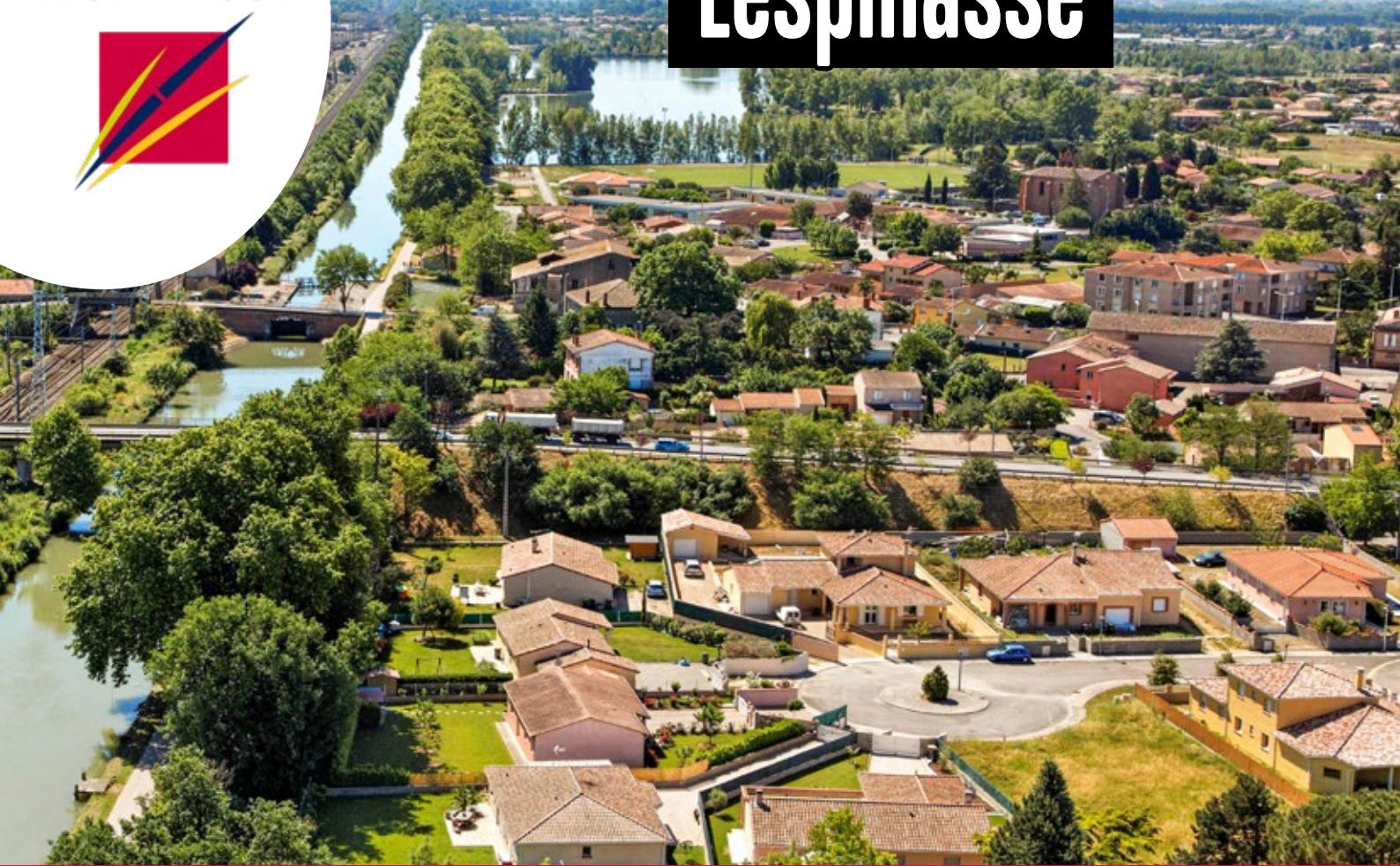


VILLE
DE
LESPINASSE



Lespinasse

2021 - 2022



GUIDE PRATIQUE



SOMMAIRE

| | |
|--|-------|
| LESPINASSE EN BREF | 3 |
| VOS ÉLUS | |
| Le Mot du Maire | 4 |
| Les Maires Adjoints | 4 |
| Les Conseillers et Délégués Municipaux | 5 |
| Les Commissions Municipales | 5 |
| HISTOIRE & PATRIMOINE | 6 - 7 |
| CADRE DE VIE | |
| Lespinasse, une ville nature | 8 - 9 |
| Les équipements municipaux | 10 |
| Intercommunalité | 10 |
| Collecte des déchets | 11 |
| Services Techniques et Espaces Verts | 12 |
| Eau potable et Assainissement | 12 |
| Santé | 13 |
| Police Municipale | 13 |
| Gestion des risques majeurs | 14 |
| Commerces et Zones d'activité | 14 |
| Accès, Transports et Stationnement | 15 |

| | |
|--|---------|
| LES SERVICES MUNICIPAUX | 16 - 17 |
| Nouveaux habitants | 18 |
| Suivre les actualités de la Commune | 18 |
| ACTION SOCIALE | |
| Le Service Social Municipal | 20 |
| Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) | 21 |
| GRANDIR À LESPINASSE | |
| Pôle Petite Enfance | 22 |
| Groupe Scolaire Marcel Pagnol | 23 |
| Enfance & Jeunesse | 24 - 25 |
| Service Restauration | 26 |
| Aires de jeux | 27 |
| VIE CULTURELLE | |
| La Saison Culturelle | 28 |
| Les lieux de diffusion culturelle | 28 |
| La Médiathèque | 29 |
| Location de salles et prêt de matériel | 30 |
| Agenda annuel | 30 |
| Les événements clés de l'année | 31 |
| SPORT & LOISIRS | |
| Les équipements sportifs et de loisirs | 32 |
| Associations | 33 - 34 |
| INFOS PRATIQUES | |
| | 35 - 39 |



LESPINASSE EN BREF



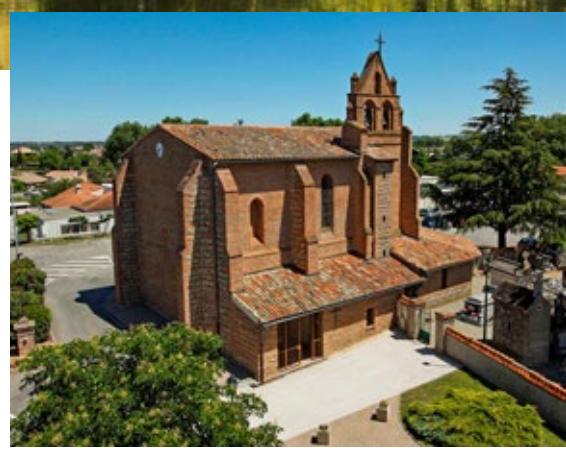
2806 habitants

(Chiffre INSEE en vigueur au 1er Janvier 2021)

Territoire de **424 hectares** dont
40 hectares d'espaces verts.

Membre de la **Communauté Urbaine Toulouse Métropole** depuis 2011

Canton de Castelginest



UNE SITUATION PRIVILÉGIÉE ...

Idéalement située à **13 km au nord de Toulouse** sur le Canal Latéral à la Garonne, à **40 km au sud de Montauban**, à 4 km de la Gare de Saint-Jory, à 500 mètres de l'échangeur autoroutier de Bruguières et à seulement **15 minutes de l'aéroport de Blagnac**, **Lespinasse bénéficie d'une situation géographique idéale.**

Avec ses **2806 habitants**, la ville est en pleine croissance démographique. Ce mouvement démarré depuis les années 1980, est dû au phénomène de périurbanisation autour de l'agglomération toulousaine. En effet, au fil du temps, sa situation géographique (**première couronne de l'agglomération toulousaine**) et la proximité de ces axes routiers sont devenues des atouts majeurs qui séduisent de jeunes ménages citadins en quête d'une meilleure qualité de vie.

... AU PLUS PROCHE DE LA NATURE ...

Quand on est Lespinassois, il est simple de se mettre au vert... Il suffit de sortir de chez soi ! Avec ses **40 hectares d'espaces verts** et ses **4 lacs municipaux**, **la nature a une place privilégiée au cœur de la Ville de Lespinasse** qui conserve une tradition agricole et maraîchère. Le poumon vert de la Commune le « Parc de la Pointe », les lacs (Bocage, Peyraillès, Petra) et les **3 km de voie verte le long du Canal de Garonne** sont autant de lieux naturels de détente faisant l'objet d'une attention toute particulière de la part de la Municipalité, consciente de ces atouts environnementaux.

... ET AU PLUS PROCHE DE SES HABITANTS ...

Pour répondre aux besoins de ses habitants, la ville de Lespinasse a développé depuis plus de 10 ans ses infrastructures tout en préservant son environnement. Ces nombreuses structures municipales à vocations associative, sportive, éducative, sociale ou culturelle, font de Lespinasse **une Commune à taille humaine où il fait bon vivre.**

Lespinasse jouit d'une **vie locale riche** qui repose en grande partie sur le tissu associatif très dynamique, mais aussi sur une programmation d'événements festifs et culturels tout au long de l'année. De plus, **l'art du « bon vivre lespinassois »** et la **solidarité** sont des traits de caractère qui font que cette commune sait rester à taille mais aussi à dimension humaine tout en continuant à se développer.



VOS ÉLUS

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur, Chers Lespinassois(es),

J'ai le plaisir, en tant que Maire de Lespinasse, de vous présenter cette toute nouvelle édition 2021 - 2022 du Guide Pratique.

Clair et coloré, ce guide est un outil d'information indispensable pour faciliter vos démarches administratives, votre quotidien, votre envie de culture, de sport, d'activité de loisir et votre bien-vivre à Lespinasse.

Lespinasse est une ville solidaire, à taille humaine, riche de ses traditions et fière de son environnement. Les différents chapitres de ce livret, sont le reflet de ce dynamisme. Au delà des informations présentées, ce document est l'occasion de saluer l'action de ces femmes et de ces hommes qui, dans nos structures municipales et associations, participent à la richesse et à la cohésion de notre Ville.

Je vous souhaite une bonne lecture et je demeure, avec les élus, à votre disposition pour vous aider à bien vivre à Lespinasse.

Alain Alençon

Maire de Lespinasse

Conseiller Communautaire Toulouse Métropole
Vice-Président de la Commission Propreté, Proximité, Pôles territoriaux



Les Maires Adjoints



**Nathalie
GARGADENNEC**
1^{ère} Adjointe
Urbanisme
Transport
Travaux Voirie
/ Réseaux



**David
RIBEROT**
Jeunesse
Enfance
Affaires scolaires
Petite enfance



**Albertine
DE CARVALHO**
Social, Emploi,
Santé, Séniors,
Développement
économique



**Jean-Louis
POUYDEBAT**
Vie associative
Vie locale
Fêtes et Festivités



**Anne-Lise
COHEN**
Affaires culturelles
Communication
Patrimoine
Médiathèque

Les Conseillers et Délégués Municipaux



Céline
RODRIGO



Christian
TRONCHE



Marion
RASTOUIL



Leny
FORNERYS



Claudine
LE GOFF



Gilles
CROIZARD

Conseiller Municipal
Délégué à la
Sécurité Routière |
Correspondant Défense



Mustafa
TAHAR



Alison
BEN BELAID



Lionel
LAVAUR



Stéphanie
GEFFRAY



Julian
TOVENA



Patricia
BOUSSAGUET



Christophe
DUFFRECHOU



Magalie
SABATIER



Cédric
CANOVAI



Françoise
HENRY



Laurent
VERDEIL

Les Commissions Municipales

COMMISSION SERVICE TECHNIQUE, ESPACES NATURELS

Laurent VERDEIL
Françoise HENRY
Christophe DUFFRECHOU

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES, JEUNESSE, ENFANCE, PETITE-ENFANCE

Alison BEN BELAID
Lionel LAVAUR
Céline RODRIGO

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE, VIE LOCALE, FÊTES ET FESTIVITÉS

Mustafa TAHAR
Lionel LAVAUR
Christophe DUFFRECHOU
Marion RASTOUIL
Leny FORNERIS

COMMISSION URBANISME, TRANSPORT, TRAVAUX VOIRIE / RESEAUX

Julian TOVENA
Stéphanie GEFFRAY
Françoise HENRY
Cédric CANOVAI
Leny FORNERIS
Mustafa TAHAR

COMMISSION SOCIAL, SANTÉ, SÉNIORS, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Christian TRONCHE
Céline RODRIGO
Claudine LE GOFF
Patricia BOUSSAGUET
Gilles CROIZARD
Magalie SABATIER

COMMISSION AFFAIRES CULTURELLES, COMMUNICATION, PATRIMOINE, MÉDIATHÈQUE

Julian TOVENA
Stéphanie GEFFRAY
Cédric CANOVAI
Christian TRONCHE
Patricia BOUSSAGUET

HISTOIRE & PATRIMOINE



MAIRIE
DE
LESPINASSE
31150



Blason : il représente le château fort, souvenir du **donjon médiéval**; la **croix du Languedoc** signale l'appartenance de la localité à la famille comtale de Toulouse ; les **épis de blé** et la figuration du **Canal Latéral à la Garonne** évoquent la richesse économique de la Commune.

ORIGINE DU NOM : d'**Espèses**, nom de la forêt recouvrant jadis le territoire.

En latin : Domus Spinassia (1224-1228), Saspinassa, Spinassa (1377)

En occitan : Espinasso (endroit planté d'épineux), espezye (1114).

HISTORIQUE : L'histoire de Lespinasse rejoint celle du **couvent des religieuses** installé dans la Commune.

1114 - La **forêt d'Espèses**, où poussaient bruyères, genêts et autres arbustes épineux, est donnée par Philippa, fille du comte de Toulouse Guillaume IV, à Robert d'Abrissel, le fondateur de l'Abbaye de Fontevraud qui y fit établir le prieuré de Lespinasse protégé par les comtes de Toulouse.

1351 - Le monastère subissant le passage des armées anglaises lors de la guerre de cent ans, les religieuses sont contraintes de se disperser.

1544 - Le territoire qui faisait partie de la seigneurie de Blagnac, est vendu à Pierre de Bernuy, fils d'un riche pastelier toulousain. La chapelle du couvent devient église paroissiale dédiée à Saint-Jean Baptiste.

1560 - Après les troubles des guerres de Religion, le prieuré est finalement reconstitué et prospère jusqu'en 1560, date à laquelle il est concurrencé par le protestantisme. Le monastère ouvre à nouveau jusqu'à la Révolution.



L'ÉGLISE SAINT-JEAN BAPTISTE

Le gros oeuvre de l'église Saint-Jean-Baptiste date de la **fin du XVI^e siècle et du début du XVII^e siècle**.

Le clocher-mur, dessiné par l'architecte Villeneuve est construit en 1858. Il comprend trois cloches.



LES MAISONS ÉCLUSIÈRES

La conception du Canal Latéral à la Garonne, permettant de joindre Toulouse à Bordeaux, remonte à **Vauban (1633-1707)**. Dans la première moitié du XIXe siècle, la France et le reste de l'Europe connaissent d'importantes transformations grâce à l'essor des sciences et de l'industrie : c'est « **la révolution industrielle** ». Les progrès techniques et hydrauliques, les applications à la machine à vapeur et à la batellerie fluviale, et une situation financière plus favorable permettent d'envisager un vaste programme d'amélioration et de développement des voies d'eau. Vestiges d'une époque florissante sur le Canal Latéral à la Garonne, ces bâties datant de **1840** sont construites en pierres de taille, aux fondations profondes, édifiées sur un espace sous voûte qui accueille parfois l'écurie. Toujours entourées de fleurs et de potagers, ces maisons sont aussi le reflet d'une vie paisible au bord de l'eau.



Patrimoine Naturel



LESPINASSE : UNE VILLE D'EAU



À **Lespinasse**, on trouve l'eau sous toutes ses formes et de nombreux éléments bâtis liés à cette présence, en sont les témoins : les **ponts** et les **norias** du **Parc de la Pointe** rappellent la mise en scène d'un circuit d'eau imaginé par le propriétaire du domaine. Les vestiges de la **minoterie Saint-Jean** et des **deux maisons éclusières**, nous rappellent quant à eux l'histoire de ces éclusiers unis au sein d'une communauté de compagnons vouée à la voie d'eau. La Ville est également **traversée sur 3 km par le canal latéral à la Garonne**, devenu support d'un tourisme nautique de plus en plus important. La réhabilitation d'une ancienne **gravière**, exploitée jusqu'en 1970, a permis de créer un paysage marqué par des plans d'eau. Aujourd'hui, la nature avec l'aide de l'homme a repris ses droits... Des berges ont été aménagées en chemins de promenades, des arbres ont été plantés, des structures sportives ont été installées sur les berges du **Lac du Bocage**, on trempe ses lignes dans le **Lac de Peyraillès** et on s'oxygène au bord du **Lac de Pétra**.

la Garonne, devenu support d'un tourisme nautique de plus en plus important. La réhabilitation d'une ancienne **gravière**, exploitée jusqu'en 1970, a permis de créer un paysage marqué par des plans d'eau. Aujourd'hui, la nature avec l'aide de l'homme a repris ses droits... Des berges ont été aménagées en chemins de promenades, des arbres ont été plantés, des structures sportives ont été installées sur les berges du **Lac du Bocage**, on trempe ses lignes dans le **Lac de Peyraillès** et on s'oxygenne au bord du **Lac de Pétra**.

LE DOMAIN DE LA POINTE : UN ÉCRIN DE VERDURE CENTENAIRE

Situé à l'extrémité de la ville, limitrophe aux communes de Saint-Jory et de Bruguières, ce **poumon vert** est l'un des derniers vestiges d'un domaine aujourd'hui disparu. Quelques arbres sont encore le témoignage d'un arboretum créé, **il y a plus de 150 ans**, par la famille **Garibaldi**, propriétaire alors de ces lieux. Ce domaine a été offert au Général Giuseppe Garibaldi, qui avait combattu pour la France en 1870, par **Napoléon III**. Il y avait une maison de Maître avec sa métairie et un parc arboré car le Général prenait soin de rapporter de ces voyages, différentes espèces botaniques exotiques et locales.



CADRE DE VIE

Lespinasse : un Village nature

LE LAC MUNICIPAL DE PEYRAIÈS



Le Lac de Peyrailles est situé sur le côté ouest de la commune, il est en contre bas du canal Latéral. Ce lac est géré par l'**association de pêche « Sans Ardillon »** qui est en charge de la gestion de ce plan d'eau. Cette association a pour objectif de promouvoir la pêche au sens le plus noble du terme, dans le respect du poisson et de l'environnement.

+ Une superbe randonnée pédestre permet de faire le tour du Lac.

LE LAC MUNICIPAL DE PÉTRA



Jouxtant le **Parc de la Pointe**, ce point d'eau, trace de l'existence d'une ancienne **gravière**, est devenu au fil du temps une véritable bouffée d'oxygène. De nombreuses espèces végétales se sont développées tout le long de ce lac.

 Une balade champêtre permet de faire le tour du lac et des espaces verts permettent de s'installer pour pique-niquer ou lire un livre.



LE PARC DE LA POINTE



Envie d'une balade bucolique pour vous ressourcer ?

Le Parc de la Pointe est devenu au fil des années un incontournable pour tous les promeneurs, joggeurs et lecteurs qui s'y retrouvent pour profiter de la nature.

La Municipalité a depuis toujours eu à cœur de préserver ce lieu grâce au Service Espaces Verts dont la mission est de revégétaliser et entretenir le Parc.

De nombreux « **Chantiers Jeunes** » effectués avec le Point Accueil Jeunes permettent de réhabiliter le lieu (nouvelles plantations, fresques murales). Un verger a été créé après la tempête de 2009 et de nombreux arbustes ont été replantés. La nouvelle Municipalité ayant à cœur de réinvestir ce poumon vert, de nouveaux projets d'aménagement et de mise en valeur sont en cours de construction.

Le Parc accueille aujourd'hui l'**USL Section Canine** (Club de dressage de chiens), le **Collectif des Toutous Libres** (rencontres entre les maîtres, découverte de la nature, cf p34), ainsi que des évènements festifs et culturels comme le « **Ciné-Lucioles** » (Cinéma en plein air, cf p31).

+ Des voies cyclables permettent de rejoindre l'Hôtel de Ville et le Parc de la Pointe.



4

LE CANAL DE GARONNE



Le Canal de Garonne ou « Canal Latéral à la Garonne » traverse la commune de Lespinasse sur **3 km** et est accessible par de nombreux sentiers de randonnée. Il prend sa source dans la Garonne à Toulouse et court le long du fleuve sur 193 km puis se jette à Castets-en-Dorthe près de Langon en Gironde. Ponctué de plusieurs **écluses** et de plusieurs ouvrages d'art remarquables, il est aujourd'hui agrémenté d'une **belle voie verte continue appelée « Canal des 2 Mers »** accessible à tous à pied ou à vélo.

+ Comptez 1h à vélo pour rejoindre les Ponts-Jumeaux à Toulouse.

LE LAC DU BOUCAGE



Pôle multi-sports et sentiers de randonnées

D'un accès idéal, le lac du Bocage dispose de **nombreuses installations sportives** telles qu'un city-stade (terrain de basket, foot et hand), une aire de jeu (terrain de pétanque, jeux d'escalade) et un espace pique-nique.

À partir du City-Stade, **trois sentiers de randonnée** vous sont proposés :

- Cheminement permettant de rejoindre les berges du canal
- Un sentier de randonnée et de VTT qui vous permet d'atteindre les berges du lac
- Un cheminement piéton et vélo qui vous permet de faire le tour du lac et d'accéder à la Base de Loisirs de Fenouillet.

+ Comptez 10 minutes à pied pour rejoindre la base de Loisirs de Fenouillet.



4 pistes cyclables (cf plan)

La piste « Canal Latéral », la piste « rue des lacs », la piste « lac du Bocage » et enfin la piste rejoignant le collège de Fenouillet via l'église et le lac du Bocage.

Les équipements municipaux

- 1 Groupe Scolaire
- 1 Restaurant municipal
- 1 Pôle Police Municipale
- 1 Centre de Loisirs
- 1 Multi-accueil
- 1 Relais d'Assistantes Maternelles
- 1 Salle de spectacle :
Espace Canal des 2 Mers
- 1 Agence Postale Communale
- Salles associatives
- 1 City-Stade

- 1 Complexe Sportif : 4 terrains de football (dont 1 synthétique) et 4 cours de tennis (2 couverts et 2 en extérieur)
- 3 boulodromes : 1 boulodrome couvert, 1 boulodrome extérieur et 1 petit boulodrome extérieur (city-stade)
- 1 Centre Culturel avec :
1 Médiathèque, 1 Auditorium, des salles d'activités
- 1 terrain d'éducation canine
- De nombreuses aires de jeux

Intercommunalité

LESPINASSE, MEMBRE DE TOULOUSE MÉTROPOLE

Toulouse métropole est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant **la Ville de Toulouse et 36 communes de sa périphérie** qui s'associent au sein d'un espace de solidarité. Lespinasse a rejoint la Métropole en 2011. Chaque commune membre est représentée par des **conseillers communautaires**, membres de son conseil municipal (la représentativité des communes est fonction de leur population).



L'intercommunalité permet aux communes de se regrouper au sein d'un établissement public pour assurer certaines prestations (ramassage des ordures ménagères, assainissement, voirie...) et pour élaborer de véritables **projets de développements économiques, d'aménagement ou d'urbanisme**. Certaines compétences lui sont ainsi attribuées en lieu et place des communes.

LES COMMISSIONS DE LA MÉTROPOLE

Le travail des délégués s'exerce au sein de **15 commissions thématiques** qui

correspondent aux diverses compétences exercées par la collectivité et dans lesquelles les projets y sont mis en place, débattus et votés.

Toulouse Métropole exerce ainsi les compétences suivantes :

Mobilité, Voirie, Modernisation de la collectivité et finances, Propreté-Proximité et pôles territoriaux, Prospective-contractualisation, Habitat et Logement, Economie circulaire et déchets, Urbanisme et projets urbains, Aménagement et politique foncière, Ecologie - Développement durable et Transition énergétique, Eau et Assainissement, Sports et Bases de Loisirs, Cohésion sociale et inclusion, Culture, Economie - Innovation et Emploi.

LE PÔLE TERRITORIAL NORD

Cinq pôles de proximité permettent à l'intercommunalité d'instaurer un contact direct avec les habitants. Ils gèrent toutes les interventions quotidiennes de proximité (propreté, entretien de voirie, réparations et sécurité, étude de proximité). Lespinasse dépend du **Pôle Territorial Nord**.

Pôle territorial Nord - Campus Trafic

2 Impasse Alphonse Bremond- ZA de Montblanc – 31200 TOULOUSE

Du lundi au vendredi de 8 h à 13 h et de 14 h à 16 h

⑩ 05 62 27 47 00 – pole.nord@toulouse-metropole.fr

Collecte des déchets

La collecte et le traitement des déchets représentent un coût très élevé pour chaque famille. Le tri sélectif des déchets alimentaires, des emballages, du papier et du verre permet de recycler et d'alléger d'autant la facture. Plus de 80 % de nos déchets sont recyclables.

Le ramassage des ordures ménagères et des déchets verts sur la commune est assuré par Toulouse Métropole.



ORDURES MÉNAGÈRES

Bac couvercle bordeaux - destiné aux ordures ménagères

Le ramassage s'effectue une fois par semaine. Attention, la commune est divisée en **deux secteurs** : Mardi, côté hôtel de Ville – Vendredi, côté église.

Bac couvercle jaune - destiné au tri sélectif

Le ramassage s'effectue **une fois tous les quinze jours**.

DÉCHETS VERTS

Deux fois par mois, les mercredis : consultez le calendrier de collecte.

Sont récupérés uniquement : Les branchages (diam. Maximum de 5 cm), les brindilles présentées en fagot (coupées à 1 mètre maximum). L'herbe (coupe de gazon, mauvaises herbes), les feuillages, les fleurs fanées doivent être présentés uniquement dans les sacs destinés à la collecte, disponibles gratuitement en Mairie.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Il se fait à domicile **tous les deux mois à date fixe**.

Inscription obligatoire au secrétariat de la Mairie, une semaine au plus tard avant la date de ramassage.

VERRE

Des "**Récup'verre**" sont à votre disposition sur la Commune.

Consultez la cartographie des points d'apport sur le site internet de Toulouse Métropole.

ORDURES NON MÉNAGÈRES

Déchetterie de Saint-Alban

Impasse Rouquette, ZI du Terroir II, 31140 Saint-Alban – Téléphone. : 05 61 09 17 46

Horaires d'ouverture en semaine : 9h – 18h (9h – 17h le dimanche)

Fermeture les mardis et les jours fériés.

Vous devez vous munir d'une pièce justificative de votre domicile.

CITY DOG

Des **distributeurs de sacs pour les déjections canines** des trottoirs et du paysage urbain sont installés place du Boulodrome et quartier de la Viguerie.

COMPOSTAGE

Chaque particulier ayant à disposition un jardin, peut composter ses résidus de cuisine (épluchures, marc de café...) et de jardin (tonte par petite quantité, végétaux de petite taille...) afin d'obtenir et d'utiliser au mieux un compost de qualité.

Pour tout savoir sur le compostage et réserver un composteur, consultez le site de Toulouse Métropole.

LESPINASSE

Calendrier de collecte des déchets



Retirez en Mairie le **Calendrier de collecte des déchets** ou téléchargez-le sur www.ville-lespinasse.fr (Rubrique «en un clic», «collecte des déchets»)

Pour tous problèmes de collecte, maintenance, demande de changement ou vol des contenants, information déchetteries : ☎ **0800 201 440** (numéro vert)

Services techniques, espaces verts

13 AGENTS À VOTRE SERVICE

Les services techniques comportent plusieurs secteurs d'interventions :

voirie communale privée, bâtiments, espaces verts, contrôle et maintenance des aires de jeux.

LEURS MISSIONS :

- Maintenance et entretien des bâtiments et des espaces verts publics
- Suivi des travaux réalisés en régie communale et par les entreprises
- Entretien, dépannage (plomberie, électricité, menuiserie)
- Travaux de rénovation, de mise en conformité
- Contrôles techniques réglementaires, Commissions de sécurité
- Suivi et contrôle des budgets
- Demande d'Arrêté et d'occupation du domaine public
- Urbanisme opérationnel : assainissement, électricité, réseaux...
- Réalisation des conformités (DAACT)
- Conduite de travaux neufs et d'études
- Élaboration de projets suivant les orientations de la Municipalité
- Conception, étude technique détaillée des travaux réalisés par les services municipaux, pilotage des travaux réalisés par les entreprises.



APPLICATION MOBILE DE LESPINASSE :

SIGNEZ AU SERVICE L'EXISTENCE D'UN PROBLÈME DANS L'ESPACE PUBLIC

- Dépôt d'ordure sauvage
- Candélabre défectueux
- Demande d'intervention
- etc...

La propreté de la Ville est une de nos préoccupations quotidiennes.

Les Lespinassois(es) ne savent pas toujours que la **voirie, l'assainissement et l'eau potable** ne dépendent pas des Services Techniques Municipaux mais de la Métropole. Aussi, la Municipalité met tout en oeuvre pour que les interventions des services extérieurs délégataires se déroulent le plus vite possible et surtout que le retour d'informations auprès des usagers soit réalisé. L'ensemble du **réseau d'éclairage public** est toujours géré par le Syndicat d'Electricité de la Haute-Garonne.

Eau potable et assainissement

UNE QUALITÉ DE SERVICE SANS CESSE AMELIORÉE



Depuis le 1er janvier 2020, **Toulouse Métropole** bénéficie d'une gestion unifiée de l'eau à l'échelle des 37 communes de la Métropole. La Métropole, autorité organisatrice des services publics de l'eau et de l'assainissement, a fait le choix, pour douze ans, de déléguer la gestion de l'eau potable et de l'assainissement et des eaux pluviales à deux opérateurs : **Véolia et Suez**. Elle en assure le contrôle et pilote les services publics délégués en faisant participer la société civile. Désormais, les habitants

de la Métropole bénéficient d'un nouveau **tarif de référence harmonisé** à 2,91€ TTC/m³ (eau et assainissement) pour une consommation type de 120 m³/an.

Toulouse Métropole, dont fait partie la ville de Lespinasse, dispose de règlements qui définissent les relations entre les abonnés, les usagers et les services publics de l'eau et de l'assainissement afin que soient assurées la sécurité, l'hygiène et la salubrité publique ainsi que la protection de l'environnement.



Un site Internet unique : www.eaudetoulousemetropole.fr.

• 05 61 201 201 (prix d'un appel local) du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h.

Ou prise de rendez-vous en ligne avec un conseiller :
MAISON DE L'EAU DE TOULOUSE MÉTROPOLE
3 rue d'Alsace-Lorraine, 31000 Toulouse

Mardi et jeudi de 9h à 14h, mercredi de 9h à 17h, vendredi de 12h à 19h, samedi de 9h à 13h

Pour contacter VEOLIA : 05 61 800 902

Santé



■ Pharmacie des Vitarelles

3 route de l'Hers | 05 61 82 03 82

■ Centre Médical des Vitarelles

3 route de l'Hers

- Généraliste : Akram BEN SAID

| 05 62 10 82 40

- Généraliste : Céline CARASSUS

| 05 62 10 82 40

- Chirurgien dentiste : Marie ROBERT

| 05 61 22 56 87

■ Cabinet d'infirmières

1 route de l'Hers | 05 61 35 45 50

■ Kinésithérapeute

Gérald JOSEPH NOEL

3 route de l'Hers | 05 61 35 17 95

■ Ostéopathe

- Lucie DENEVAT

1 route de l'Hers | 05 82 74 21 24

- Nathalie FRAGNIER

7 route de l'Hers | 06 89 64 54 47

■ Sage-Femme

Anne-Sophie DIMNET-RUIZ

1 route de l'Hers | 06 66 66 94 35

■ Thérapeute familiale

Danielle MONCLA

3 route de l'Hers | 06 33 41 31 43

■ Psychiatre

Claire HUGET

13 Chemin du Parc | 09 75 58 66 60

■ Psychologue

- Estelle AUPIAIS GOUR

13 Chemin du Parc | 07 66 67 45 74

- Julie SOULIER

13 Chemin du Parc | 07 67 39 43 89

■ Diététicienne

13 Chemin du Parc | 06 29 82 48 62

Pour nos amis les bêtes :

■ Clinique Vétérinaire de l'Avenir

1 rue du Moulin | 05 61 82 70 69

4 POLICIERS À VOTRE SERVICE

Philippe DUFOUR : Responsable

Stéphane OLIVIER : Responsable-Adjoint

Christian TENA et Johnny VAN LATEINSTEIN :

Brigadiers chefs

📍 13 bis Rue des Lacs

📞 Bureau : 05 62 79 39 19

Patrouille : 06 22 81 91 41

✉️ police.municipale@ville-lespinasse.fr



⊕ À noter : Inscrivez-vous à l'Opération «Tranquillité Vacances» et partez sereins !



**PARTEZ
TRANQUILLE !**
OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES :

Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre maison, de votre appartement ? Pensez à l'**Opération Tranquillité Vacances**. Pour bénéficier de ce dispositif **gratuit**, il suffit de signaler votre absence à la Police Municipale. Un **formulaire** est disponible en Mairie ou sur le site de la Ville. Une fois rempli, vous pouvez le déposer aux agents de l'accueil de l'Hôtel de Ville, ils se chargeront de le transmettre aux policiers municipaux. La Police Municipale organise, tout au long de l'année, la surveillance des maisons particulières lors de l'absence des occupants.



**GENDARMERIE
DE SAINT-JORY**

📍 23 Route de Paris

31790 Saint-Jory

📞 05 34 27 37 60

Gestion des risques majeurs

Depuis plusieurs années et conformément à l'article 13 de la loi n°2004-811 relative à la modernisation de la Sécurité Civile, la ville de Lespinasse s'implique dans la **prévention et la gestion des risques naturels et technologiques existants sur le territoire**.

Afin de répondre à ses obligations, la ville de Lespinasse a élaboré plusieurs documents :



- Le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** : recense les risques naturels, sanitaires, industriels et technologiques présents sur la commune.
- Le **Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)** : présente aux Lespinassois(es) et aux personnes séjournant sur le territoire, les principales recommandations et les mesures de prévention.
- Le **Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI)** : permet d'établir une cartographie des zones à risques et de réglementer ces zones.
- Le **Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)** : document élaboré par l'Etat qui doit permettre de faciliter la maîtrise de l'urbanisation autour des sites industriels à hauts risques (appelés également SEVESO) et qui permet de limiter les effets d'accidents pouvant entraîner des effets sur la salubrité, la santé et la sécurité publique.
- Le **Plan de Prévention des Risques Sècheresse (PPRS)** : permet aux habitants de signaler les mouvements différentiels de sols liés au phénomène de retrait –gonflement des argiles.

Ces documents sont en consultation libre en Mairie.

Commerces et zones d'activité

La situation géographique privilégiée de la Ville, son essor démographique, ainsi que son activité industrielle en plein essor, font de Lespinasse une **Ville très dynamique sur le plan économique**. De nombreux commerces de proximité se sont développé : **boulangerie-pâtisserie, camion pizzas, restaurant, agences immobilières, coiffeur, esthéticienne, agence postale communale**.



Plus de 150 entreprises regroupées sur 5 zones d'activités constituent le tissu économique de la Ville :

- **La Z.I des Vitarelles** est située le long de la RM820 dont la vocation commerciale s'affirme de jour en jour, au fur et à mesure de la réhabilitation de l'axe Montauban / Toulouse.
- **La Z.I de Bordeneuve** proche de la SNCF, qui intègre notamment la société de raffinage Total.
- Les **Z.I de la Pointe et d'Euronord** situées au cœur d'un parc et d'un lac aménagés. Ces deux zones de standing d'une superficie de 30 ha sont à vocation commerciale et en plein essor.
- **La Z.I de la gare de Triage**, la plus importante (environ 35 ha) est sous l'entièvre maîtrise de la SNCF.

Accès, Transports et Stationnement

À 40 Km de Montauban
30 minutes via l'A62 | 40 minutes via la D820

MONTAUBAN



À 4 Km de la Gare de Saint-Jory
Ligne TER Brive-Cahors-Toulouse
Ligne Montauban-Toulouse



À 4 Km du Collège François Mitterrand de Fenouillet (7 minutes)



À 12 Km de l'Aéroport Toulouse Blagnac Via la D63 et D902 (16 minutes)

TRANSPORTS



59

Direction Fenouillet Croix, Gagnac Acacias ou Lespinasse Viguerie

Lycée Toulouse-Lautrec, La Vache (Métro ligne B), Lacourtensourt SNCF, Fenouillet Ctre Cial, Avenir, Moulin, Gagnac, Lespinasse Mairie, Lespinasse Viguerie.



130

Direction Fenouillet Centre Commercial

Andromède-Lycée (Tram T1), Aéroconstellation (Tram T1), Beldou, Avenir, Les Vitarelles, Fenouillet Ctre Cial

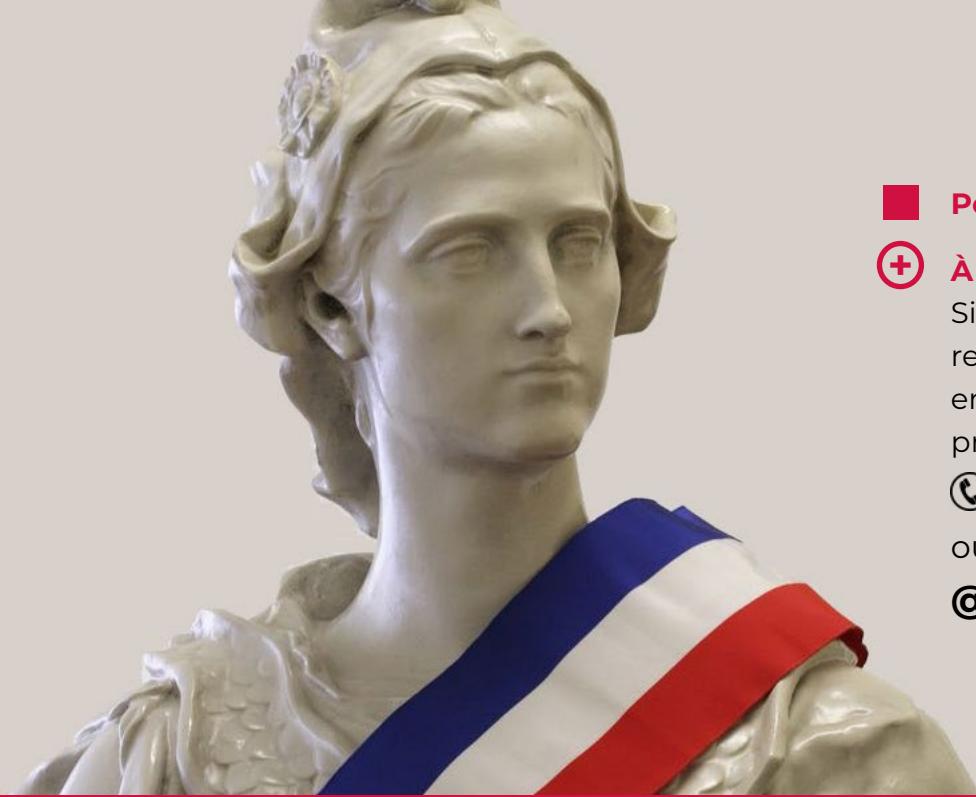
TOULOUSE

À 18 Km du centre-ville de Toulouse via la D820 (35 min)
À 13 Km de Toulouse via l'A62 (25 min)



PARKINGS

Place de l'Occitanie, Place du Bouleodrome, Place des Anciens Combattants, Rue des Lacs.



■ **Permanence des Élus**

⊕ **À noter :**

Si vous souhaitez rencontrer un élu en particulier, prendre rendez-vous au

📞 **05 61 35 41 66**

ou sur

@ accueil@ville-lespinasse.fr

LES SERVICES MUNICIPAUX

HÔTEL DE VILLE
Place de l'Occitanie
31150 LESPINASSE

📞 **05 61 35 41 66 | accueil@ville-lespinasse.fr**

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 9h-12h | 14h-19h (18h lors des vacances scolaires)
Du mardi au vendredi : 9h-12h | 14h-18h



SERVICES ADMINISTRATIFS

■ **Directrice Générale des Services**

Odile CARRIÈRE

■ **Responsable RH, Service Juridique**

Emmanuelle ROUJA | rh@ville-lespinasse.fr

■ **Responsable Finances et Comptabilité**

Angélique MENALDO | regie.cantine@ville-lespinasse.fr

■ **Responsable des Marchés Publics**

Fanny LANGLIN

■ **Responsable Urbanisme**

Solange QUINTARD | urbanisme@ville-lespinasse.fr

■ **Responsable Gestion des Risques**

Catherine BONZOM

■ **Responsable Communication**

Julien CARRARO | infocom@ville-lespinasse.fr

■ **Responsable des Affaires Culturelles**

Élise LAFON

■ **Responsable CCAS | Service Population |**

État civil Jordane LAZARO | social@ville-lespinasse.fr

■ **Accueil, Secrétariat**

Valérie LESSI, Christine BONNAFÉ, Élise LAFON

■ **Aide aux séniors | Portage des repas |**

Aide à la Personne Nathalie DAUDIGNAN

CENTRE CULTUREL

■ Responsable Médiathèque

Christine BONNAFÉ

■ Permanence et animations

Christine BONNAFÉ, Jacqueline VIDAL

📞 05 34 27 08 99 | accueil.mediatheque@ville-lespinasse.fr



SERVICE RESTAURATION

■ Responsable Service Restauration

Geoffroy MORCILLO | Jean JUSTIN

SERVICE ENTRETIEN

■ Responsable Agents de propreté

Anne PHILIPPON



PÔLE PETITE ENFANCE

■ Responsable Multi-Accueil

Stéphanie NARBONNE

■ Responsable R.A.M.

Gabrielle MARIGO

■ Responsable L.A.E.P.

Cathy LEHAGRE

AGENCE POSTALE COMMUNALE

■ Responsable

Jeannine CHETCUTTI

📞 05 61 74 18 69



POLICE MUNICIPALE

■ **Responsable** : Philippe DUFOUR

■ **Responsable Adjoint** : Stéphane OLIVIER

■ **Brigadiers chef** : Christian TENA et Johnny VAN LATEINSTEIN

police.municipale@ville-lespinasse.fr

📞 06 22 81 91 41 | 05 62 79 39 19

Nouveaux habitants

BIENVENUE À TOUS DANS NOTRE COMMUNE !

Voici quelques informations pratiques :

Faire votre changement d'adresse auprès des administrations.

Déclarez votre nouvelle adresse à certaines administrations de votre choix en un seul clic sur : changement-dadresse-gouv.fr (Service gratuit).



Se faire connaître en Mairie

- Inscrivez-vous sur les **listes électorales** tout au long de l'année.
- Communiquez votre nouvelle adresse et la composition de votre foyer : en connaissant mieux sa population, notre commune peut évaluer ses besoins (ex : infrastructures scolaires) et anticiper les adaptations à réaliser.

SOIRÉE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS !

Chaque année au mois de **novembre**, les nouveaux arrivants sont invités à venir rencontrer les élus de la commune et à découvrir les différents services municipaux, autour d'un apéritif convivial.

Suivre les actualités de la Commune

Consultez le site de la Ville : www.ville-lespinasse.fr

Vous y trouverez des informations pratiques vous permettant d'y faire certaines démarches administratives et de suivre l'actualité communale.

Téléchargez l'Application mobile de Lespinasse :

Depuis Janvier 2021, la Ville a lancé son application participative et interactive 100% Lespinasse ! **Restez informé partout et à tout moment** ! Simple et rapide d'utilisation, vous pouvez recevoir des notifications, vous informant en temps réel de toute nouvelle actualité de votre ville : travaux, événements, agenda, vie en ville, économie, jeunesse... vous pourrez également signaler tout dysfonctionnement ou dégradation survenus sur la Commune.

DISPONIBLE SUR :  

Feuillez le bulletin municipal bimestriel «L'Info Ville» pour en savoir plus sur les actions de vos élus, les dernières actualités ou la présentation des prochains événements. *Celui-ci est distribué gratuitement dans votre boîte aux lettres ou disponible en téléchargement sur le site officiel de la Ville.*

Consultez les panneaux lumineux : L'un est situé Place des Anciens Combattants (Place de l'église), l'autre sur la Route de Paris (direction Saint Jory) au Rond-Point de la Mairie, et le dernier Route de la Plage.

RESOLUTION N°3

Restons connectés !



AVEC LA NOUVELLE

APPLICATION MOBILE

DE LA VILLE DE LESPINASSE

NOUVEAU

Interactive

Connectée

En temps réel

Proche de vous

EN TÉLÉCHARGEMENT GRATUIT



OU



Lespinasse innove pour vous

ACTION SOCIALE

Le Service Social Municipal

Au fil du temps, la Ville de Lespinasse a tissé sur son territoire communal une véritable politique sociale à travers la mise en place d'actions au service de la population.

L'agent de la Mairie en charge du service vous accueille : **le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h30.**

Prise de rendez-vous conseillée.

📞 05 34 27 21 73 | 📩 social@ville-lespinasse.fr
Portage des repas : 📞 06 22 19 95 73

■ Service de transport :

Les Mardis et vendredis - 9h-12h | 07 49 67 17 39

Ce service de proximité est destiné aux **personnes âgées et personnes isolées ne pouvant se déplacer seules.** Ce service a pour but de favoriser la vie sociale des personnes en leur permettant de se rendre dans les commerces de proximités, les marchés.

Les réservations se feront, au plus tard la veille du service souhaité. La réservation sera prise en compte en fonction des places disponibles (8 places dont une réservée à un passager en fauteuil roulant). Toute annulation devra être signalée afin de rendre cette place disponible.

■ Application des Plans de Prévention :

La Commune se mobilise, chaque année, pour recenser les personnes à risques sur la commune dans le cadre du **Plan Canicule.** Un registre nominatif est ouvert en Mairie et l'inscription est basée sur le volontariat. Le **Plan de Prévention Covid-19** a également été déclenché en 2020, faisant appel à une large chaîne de mobilisation de la part des élus afin de garder le lien avec les personnes isolées.

PERMANENCES SOCIALES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



Maison des Solidarités

21 Chemin des Bourdettes
31140 Aucamville

📞 05 61 37 51 00

DU LUNDI AU VENDREDI SUR RENDEZ-VOUS

Mission Locale

37 Route de Fronton
31140 Aucamville

📞 05 61 70 25 40

DU LUNDI AU VENDREDI 9H-12H ET 14H-17H
Permanences : Bessières, Bruguières, Castelnau d'Estregefonds, Fronton....

■ Modulation Tarifaire Municipale :

Cette modulation permet la mise en oeuvre d'une politique tarifaire plus équitable par la **mise en place d'un tarif en fonction du quotient familial.** Ce mode de calcul favorise l'accès du plus grand nombre d'enfants à tous les services de l'action éducative : restauration scolaire, l'Accueil de Loisirs Associé aux écoles (ALAE), l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) : mercredis scolaires et vacances scolaires, et le Club PréAdos.

■ Portage des repas à domicile :

La Municipalité a mis en place un système de restauration à domicile **pour les personnes âgées de plus de 65 ans, pour les personnes de moins de 65 ans ayant des difficultés à cuisiner et faire leurs courses pour des raisons de santé** (certificat médical à fournir), **ou encore pour les personnes en situation de handicap.**

Ces repas sont livrés entre 11h30 et 12h30, du lundi au vendredi, sauf les jours fériés.



AIDE À L'EMPLOI Permanences du CBE

Un agent du **Comité de Bassin d'Emploi Nord** tient des permanences les **lundis et les jeudis de 14h à 17h** à l'hôtel de Ville. Pour faciliter votre accueil, veuillez prendre rendez-vous au CBE Nord 31. 📞 05 62 75 38 37 | info.cbe@orange.fr

MÉDIATION FAMILIALE L'Espace Écoute Familles-Jeunes

Un service pour aider les couples et familles en crise.

Assuré par une médiatrice familiale, cet espace gratuit et confidentiel garantit une liberté de parole. Il se tient deux fois par mois, **le mercredi de 11h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00** dans une salle annexe du centre culturel.

📞 06.28.23.12.92 | espaceecoute.lespinasse@gmail.com



APPLICATION MOBILE DE LESPINASSE :
Retrouvez tous les contacts utiles et **téléchargez les dossiers de demande d'aides sociales** en un clic !

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)



Le CCAS, présidé par le Maire et géré par un conseil d'administration, a pour mission **d'accueillir, d'écouter, de soutenir** les personnes en situations difficiles.

L'Agent du CCAS participe à l'instruction de l'aide sociale légale et met en oeuvre la politique sociale définie par l'équipe municipale au travers d'actions en direction de la population, de la petite enfance, des jeunes, des personnes handicapées, des personnes âgées ou encore des personnes en difficultés. **En relation étroite avec de multiples partenaires institutionnels ou associatifs, il est en capacité d'orienter au mieux chaque personne vers les dispositifs et services adaptés.**

UNE DOUBLE COMPÉTENCE

- **L'aide sociale** : elle doit être considérée comme l'expression de la solidarité de la collectivité à l'égard des personnes qui, en raison de leur état ou de leur situation ont besoin d'être aidées.

L'aide sociale répond à une urgence.

- **L'action sociale** : elle s'entend comme la mise en oeuvre de la solidarité visant à garantir à chacun un accès équivalent aux différents services et équipements proposés par la Commune.

L'action sociale s'inscrit dans un projet.

DE NOMBREUSES ACTIONS

■ Constitution des **dossiers de demandes d'aide sociale légales et facultatives**.

En relation et en complémentarité avec les partenaires sociaux, le C.C.A.S. étudie les aides individualisées pouvant être allouées aux ménages en difficultés. Celles-ci sont accordées en prenant en compte les ressources et charges. Ainsi peuvent être accordées : des aides financières destinées à faire face à l'urgence de certaines situations (aide alimentaire, eau, électricité, loyers...), des aides de prise en charge de dettes municipales, etc.

■ **Les actions évènementielles** :

Repas de Noël des aînés ou un colis gourmand offert aux personnes de plus de 65 ans, repas partagés, goûters intergénérationnels, récréatives, sorties familles, ateliers divers...

■ **Accompagnement pour les dossiers de demande de logement social locatif.**

■ **Dispositif Séniors en Vacances** :

Ce dispositif a pour vocation de rompre l'isolement des personnes âgées et de créer du lien social en leur permettant de participer à un séjour annuel pensé pour eux, à tarif préférentiel (en partenariat avec l'ANCV).

■ **Le Lespi'Pass** : Dans le cadre de sa politique éducative et sociale, le C.C.A.S. et les associations mettent en place des coupons-loisirs en direction des enfants et des jeunes Lespinassois âgés de 3 à 14 ans. L'objectif de cette action est de favoriser l'accès à la pratique d'activités de loisirs pour tous, en apportant une aide financière aux familles qui désirent inscrire leur(s) enfant(s) à une activité extra-scolaire.

■ **Le financement d'une sortie** pour tous les enfants inscrits au centre de loisirs.

■ **Aide à la vie quotidienne** pour les démarches administratives.





APPLICATION MOBILE DE LESPINASSE :

Retrouvez toutes les informations dans l'Espace Famille

GRANDIR À LESPINASSE

Pôle Petite Enfance

3 STRUCTURES EN UN SEUL LIEU

📍 2 Place des Anciens Combattants

■ STRUCTURE MULTI-ACCUEIL «À P'TIS PAS»



Afin de répondre aux besoins de chaque famille, différents types d'accueil sont proposés à savoir un **accueil régulier** ou **occasionnel** ou encore **d'urgence**.

Les enfants sont encadrés par une **équipe professionnelle de 9 personnes** : une directrice, une directrice adjointe, trois auxiliaires de puériculture, trois personnes titulaires du CAP petite enfance et d'une personne en charge de l'entretien du bâtiment.

Pour toute inscription, se rapprocher de la Directrice. Dossier de pré-inscription disponible à l'Accueil de la Mairie ou en téléchargement sur le site internet de la Ville www.ville-lespinasse.fr.

Directrice : Stéphanie NARBONNE
Accueil : Enfants de 0 à 3 ans
Horaires d'ouverture :
Du Lundi au Vendredi de 7h30 à 18h30
📞 05 62 78 05 97
✉️ multiaccueil@ville-lespinasse.fr

Capacité d'accueil : 25 places

Visite du médecin : 3h par mois.

manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de 6 ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. Cette structure constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés par des accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.



■ RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Le RAM a pour objectif de créer un environnement favorable aux conditions et à la qualité de l'accueil individuel et collectif. Le RAM assure différentes missions et services auprès des parents, des professionnels de l'accueil à domicile (assistantes maternelles, candidates à l'agrément...) et des acteurs de la Petite Enfance sur un territoire défini. Ce relais est un **service public intercommunal** (Fenouillet et Lespinasse).

Liste des Assistantes maternelles disponible à l'Accueil de la Mairie ou en téléchargement sur le site internet de la Ville www.ville-lespinasse.fr.

Directrice : Gabrielle MARIGO

📞 05 62 78 03 02

✉️ gabrielle.marigo@mairie-fenouillet.fr

Accueil collectif : le mardi et le jeudi matin.

Accueil individuel des Assistantes Maternelles et des parents : accueil sur rendez-vous, le lundi des semaines paires de 14h30 à 16h30. Un accueil individuel est également proposé le jeudi après-midi.

Permanences à Fenouillet (05 61 70 97 34) : accueils collectifs le lundi, mercredi et vendredi matin.

■ LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS «MOM' EN BULLES»

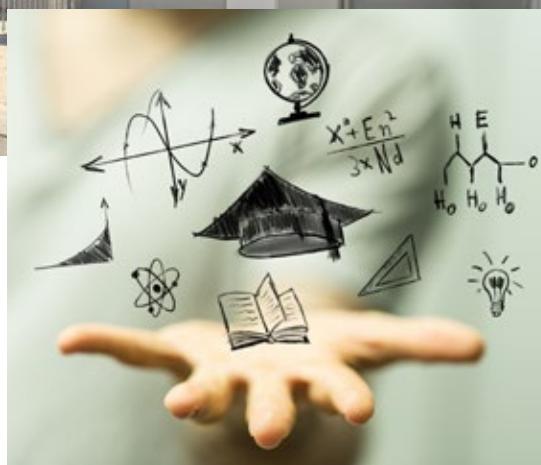


Le L.A.E.P. est un **espace convivial qui accueille de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de 6 ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent.** Cette structure constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Elle est ouverte sur des temps déterminés par des accueillants (professionnels et/ou bénévoles) formés à l'écoute et garants des règles de vie spécifiques à ce lieu.

Directrice : Cathy LEHAGRE

📞 05 62 78 05 99 | ✉️ laep.lespinasse@gmail.com

Horaires d'ouverture : Mardi : 16h-17h30, Mercredis et vendredi 9h30-11h30



Groupe Scolaire Marcel Pagnol

ENSEIGNEMENT MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE

📍 Allée Paul Riquet



Directrice : Stéphanie CROS - ☎ 05 34 27 29 30

Organisation du temps scolaire de l'école maternelle et élémentaire sur 4 jours et demi :
Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : Le matin de 8h45 à 11h45 | L'après-midi de 13h45 à 16h |
Mercredi : 8h45 à 11h45

Accompagnement pédagogique complémentaire (APC) : 16h-16h30

💡 COMMENT INSCRIRE VOTRE ENFANT ?

POUR TOUS LES NOUVEAUX ÉLÈVES DE LA COMMUNE :

Vous devez pré-inscrire votre enfant en Mairie et vous munir des pièces justificatives suivantes :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Certificat de radiation de l'ancienne école si l'enfant est déjà scolarisé dans un autre établissement

Suite à cette pré-inscription, la Directrice vous recontactera.

Lors de la visite de l'école, vous devrez fournir :

- La photocopie de la page des vaccins du carnet de santé de votre enfant
- Un certificat médical

Si votre enfant est déjà scolarisé à l'école maternelle de Lespinasse, vous devez prendre contact avec la Directrice. Munissez-vous du carnet de santé et du livret de famille.

TRANSPORTS SCOLAIRES :



Le Conseil général de la Haute-Garonne propose du lundi au vendredi **un service de bus entièrement gratuit** pour tous les élèves du Groupe Scolaire habitant dans un périmètre situé à plus d'un kilomètre de l'établissement scolaire.

La présentation de la carte de transport est obligatoire lors de la montée dans l'autocar. Elle donne droit à un aller/retour quotidien.

La carte de transport doit être demandée par internet :

www.transportsscolaires.haute-garonne.fr
0 800 011 593 (numéro vert).

Coordinateur Enfance & Jeunesse, et Projet Éducatif Local : Patrick THIRION
📞 05 61 35 41 66
✉️ @ patrick.thirion@ville-lespinasse.fr

CENTRE DE LOISIRS : De 3 à 12 ans

📍 4 Place des Anciens Combattants

Les accueils de loisirs de la commune sont ouverts à tous les enfants domiciliés à Lespinasse. On distingue l'ALAE, accueil de loisirs durant le temps scolaire, de l'ALSH, accueil de loisirs pendant les vacances scolaires.

Directeur A.L.A.E. - A.L.S.H. : Stéphane CHAUSSENDE

Directrices Adjointes : Thérèsa LOOGEN / Marjorie BELLANGER

📞 05 62 79 64 02 | ✉️ @ claedsh.lespinasse@gmail.com



A.L.A.E.

Accueil de Loisirs Associé à l'École

Cette structure accueille les enfants dès leur entrée en maternelle jusqu'à la fin de leur scolarité en élémentaire. L'ALAE n'est pas une garderie; c'est un temps d'encadrement dont la mission principale est de permettre à l'enfant d'y trouver les conditions nécessaires à son épanouissement.

L'équipe d'animation élabore un projet pédagogique prenant en compte le Projet Educatif Lespinassois, le Projet Educatif de l'établissement régional Léo Lagrange et les projets des écoles. Ce projet pédagogique est à télécharger sur le site internet de la Ville.

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi, de 7h30 à 8h45 ; de 11h45 à 13h45 et de 16h à 18h30.

Le mercredi de 7h30 à 8h45 et de 11h45 à 18h30.

A.L.S.H.

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Cette structure fonctionne les jours de vacances scolaires (sauf entre Noël et jour de l'An). L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) organise des activités ludiques et conviviales pendant les vacances scolaires, pour permettre aux enfants d'être acteurs de leur temps libre. L'imaginaire et la découverte rythmeront leurs journées et leurs sorties.

Ouverture du lundi au vendredi, pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30.

Fermeture entre le 25/12 et le 01/01

Possibilité d'accueil : journée entière avec repas, 1/2 journée avec repas, 1/2 journée sans repas.

Le dossier d'inscription est distribué en fin d'année scolaire par les enseignants ou bien à retirer à l'Accueil de loisirs en cours d'année.



À noter :

Le prix de la journée à l'A.L.A.E., l'A.L.S.H. et le P.A.J. est calculé, pour chaque famille, selon le **quotient familial fixé par la CAF**. Renseignements auprès de la **Responsable régie cantine/ALAE** :

📞 05 34 27 21 63 ou sur ✉️ @ regie.cantine.alae@orange.fr

LE POINT ACCUEIL JEUNES : De 10 à 25 ans



4 Place du Boulodrome



Directeur : Éric Stramare

Directeur Adjoint : Nelson Miranda

📞 05 61 09 79 22 | 07 72 02 29 70

✉️ @ paj.lespinasse@gmail.com

Le P.A.J. est un lieu qui regroupe **trois structures d'animation** fonctionnant sur des temps péri-scolaires ou extra-scolaires répondant ainsi aux attentes des jeunes. Un directeur enfance, un directeur adjoint et 2 animateurs qualifiés et diplômés accueillent et proposent des loisirs éducatifs aux jeunes Lespinassois(es) âgés de 11 à 25 ans. **Pour s'inscrire, il vous suffit de renseigner le dossier d'inscription (à retirer au P.A.J.) et de régler l'adhésion pour l'année civile : - 5€/an pour les jeunes Lespinassois(es)** **- 10€/an pour les jeunes venant des communes voisines** *Les plannings et les séjours sont consultables sur le site internet de la Ville.*



Le Club Préados

Pour les 10-14 ans

Encadré par des animateurs qualifiés, il permet aux jeunes de **se retrouver, se divertir et participer à des activités** (sorties, séjours, activités sportives, manuelles, culturelles...).

Horaires d'ouverture pendant les vacances scolaires : 9h - 17h30

(inscription à la journée avec repas)

Ouvert uniquement pendant les vacances scolaires.

Fermeture annuelle la 2ème et 3ème semaine d'Août et entre Noël et Nouvel An.

Directeur du CPA :

Nelson MIRANDA

✉️ @ preados.lespinasse@gmail.com



Le Centre Animation Jeunesse

Pour les 10-17 ans

Le C.A.J. propose des **activités, des sorties, des séjours, des chantiers-jeunes, un espace de jeux (ping-pong, billard, baby-foot...) et un accompagnement à la scolarité (CLAS)** (inscriptions obligatoires sur les sorties, séjours ou chantiers jeunes proposés).

Horaires d'ouverture durant le temps périscolaire : Les mardis et Jeudis : 17h - 19h. Les mercredis : 13h30 - 18h30. Les vendredis : 17h-19h ou 17h-23h30 (lors des soirées à thème, sorties, etc). Samedi : 13h30-18h30 (selon planning)

Horaires d'ouverture pendant les vacances scolaires : Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h30 (chantiers, projets ou activités spécifiques) et de 13h30 à 18h30 pour l'accueil sur la structure, les activités, les sorties...

Directeur du CAJ : Éric STRAMARE
✉️ @ paj.lespinasse@gmail.com

Référente CLAS : Justine ALLÉ
✉️ @ clas.lespinasse@gmail.com



Le Centre d'Appui aux Projets de Jeunes

Pour les 14-25 ans

Le C.A.P.J. est un lieu destiné à **accompagner et soutenir les initiatives et projets individuels ou collectifs de la jeunesse.**

Il met à disposition des jeunes, un espace, des personnes et des outils pour les aider dans la réalisation de leurs projets : organisation de manifestations, départ en vacances, accès à l'emploi, au logement...

Horaires d'ouverture :
Du lundi au vendredi sur rendez-vous

Référent CAPJ :
Mike CORREIA NARCISO
✉️ @ capj.lespinasse@gmail.com



Service Restauration

MISSIONS DU SERVICE

Le service de Restauration Municipale est ouvert à tous les enfants du Groupe Scolaire Marcel Pagnol et fonctionne le **lundi, mardi, jeudi et vendredi**. L'inscription pour le repas du **mercredi midi** est gérée par le Centre de Loisirs. La restauration fonctionne en régie municipale.



Elle assure la préparation de **300 à 350 repas journaliers** : **durant le temps scolaires et les vacances scolaires** (A.L.S.H.), pour les enfants de la **crèche**, et pour les personnes âgées via le **portage de repas à domicile**. La restauration gère également les buffets lors de certaines manifestations organisées par la Ville.

Les repas sont élaborés sur place dans le respect des **recommandations nutritionnelles d'une diététicienne** afin de servir une alimentation variée et équilibrée, les produits frais et de saison sont privilégiés.

L'inscription préalable obligatoire au restaurant scolaire s'effectue via le « Portail Famille » (lien d'accès sur www.ville-lespinasse.fr).

Tarifs repas cantine : de **1,05€ à 3,35€** (selon quotient familial)

Les menus sont téléchargeables sur le site internet de la Commune.

LE « PORTAIL FAMILLE »



COMMENT S'INSCRIRE ?

- ① A partir de l'inscription scolaire effectuée en mairie, des **identifiants de connection** vous sont envoyés par mail pour accéder au Portail.
- ② Les parents sont ensuite amenés à compléter sur le portail le **dossier administratif d'inscription** (onglet « Mon foyer»)...
- ③ ... puis à **procéder à l'inscription à la cantine scolaire et l'A.L.A.E.** (onglet «inscriptions», puis «inscriptions en série») suivant la fréquentation voulue, et pour la période souhaitée.



Toute désinscription à la cantine ou à l'A.L.A.E. doit se faire impérativement sur le Portail Famille jusqu'à la veille à minuit, auquel cas tout les repas ou journées non consommés seront facturés.

Dans le cas d'une demande d'inscription après la date butoir, il vous faut voir directement contacter le Centre de Loisirs pour savoir si cette inscription est tout de même possible.

Vous pouvez les contacter au 05.62.79.64.02.



COMMENT RÉGLER VOS FACTURES ?

- Paiement par **virement** sur le compte du régisseur (**demandez le code IBAN**).
- Paiement par **chèque** (à l'ordre de Régie Recettes Cantine Lespinasse) : dépôt en boîte aux lettres.
- Paiement en ligne **24h/24h et 7j/7** par carte bancaire via le Portail Famille (sous un certain délai).
- Paiement en **espèces** : aux horaires d'ouverture de la Mairie.
- Paiement par **chèque CESU** (pour l'A.L.A.E. uniquement).

Responsable Régie cantine / A.L.A.E.: Angélique MENALDO

05 34 27 21 63 | @regie.cantine.alae@orange.fr

Enseignement secondaire

■ COLLÈGE FRANÇOIS MITTERRAND

📍 Rue Piquepeyre - 31150 FENOUILLET

📞 05 61 37 75 00

Le collège est situé sur la commune voisine à 2 km du groupe scolaire Marcel Pagnol.

Ramassage scolaire : 4 circuits sur la commune

■ LYCÉE TOULOUSE-LAUTREC

📍 Lycée d'enseignement général

64 bd Pierre et Marie Curie
31020 TOULOUSE

📞 05 34 40 12 20

Transport : Un réseau de bus assure gratuitement le transport des élèves vers leur lycée.

Aires de jeux



Il existe des endroits de Lespinasse qui restent colorés toute l'année : les aires de jeux invitent enfants et parents à des escapades ludiques.

■ Aire de la Médiathèque

📍 8 Allée Pierre-Paul Riquet

De 2 ans à 8 ans

Structure multi-activités :
jeux d'escalade, toboggans,
filet de grimpe, barre de pompier

■ Aire du Square Alain Savary

📍 Square Alain Savary

De 2 ans à 5 ans

Structure multi-activités



Les enfants sont sous l'entièvre responsabilité des parents.
Toutes les aires sont dotées de sol souple. Les jeux sont aux normes en vigueur et contrôlés tous les mois.

■ Aire de la Viguerie

📍 8 Rue des Tamaris

De 3 ans à 6 ans

2 aires de jeux avec structures multi-activités

■ Aire des Pins

📍 Rue des Pins

De 3 ans à 6 ans

1 petite structure multi-activités
Mur de grimpe, toboggan

■ Aire du Pôle Petite Enfance

📍 Place des Anciens Combattants

À partir de 2 ans

Accessible uniquement aux horaires d'ouverture du Multi-Accueil

2 petites structures multi-activités

PÔLE MULTI-SPORTS DU BOCAGE

📍 Lac du Bocage

■ Le City-Stade

Basket, Football, Handball

■ Aire du Bocage

Pyraccord (escalade, à partir de 5 ans)

Table de pique-nique

Jeux de boules

■ Promenade du Bocage

Cheminement piéton et cycliste
(passage par les berges du canal et
autour du Lac du Bocage) Cf. p9.



VIE CULTURELLE



À noter :

À Lespinasse, les spectacles de la saison culturelle (hors repas-spectacle) sont au tarif unique de **7€** !

La Saison Culturelle

LA CULTURE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

Vous aimez rire, danser, chanter, ressentir des émotions fortes ou vivre de nouvelles expériences ? La saison culturelle lespinassaise offre **d'octobre à juillet** un éventail de spectacles de qualité pour tous les publics.

La culture à Lespinasse, c'est un vaste paysage, allant du théâtre à la chanson en passant par la danse, les concerts de gospel et de musique classique, les one-man show ou encore les conférences. Les jeunes spectateurs trouveront aussi leur place dans cette balade culturelle grâce à de nombreux rendez-vous à partager en famille. Certains spectacles sont également présentés sur le temps scolaire et offerts par la Municipalité au Groupe Scolaire et aux structures petite-enfance.

Le programme de la saison culturelle est disponible chaque année à partir du mois de septembre à l'accueil de la Mairie, sur l'application mobile de la Ville et sur le site internet de la Ville : www.ville-lespinasse.fr.

Les lieux de diffusion culturelle

L'ESPACE CANAL DES 2 MERS

Place du Boulodrome



Salle de spectacle et salle polyvalente : spectacles, concerts, repas, lotos, bals...

430 places assises

AUDITORIUM (CENTRE CULTUREL)

Place Alain Savary



Évènements privés, spectacles, expositions, ateliers, repas...

100 places assises

La Médiathèque

📍 CENTRE CULTUREL
Square Alain Savary



Située au Centre Culturel, la Médiathèque dispose d'espaces conviviaux pour **se cultiver, s'informer, se distraire**. Elle dispose à ce jour de plus de **450 adhérents**. Vous y trouverez des collections riches et variées. Que ce soit pour emprunter, pour travailler ou tout simplement pour profiter d'un lieu d'échange agréable, nous vous invitons à venir profiter de nos services :

- Consultation sur place de livres, périodiques, CD Rom documentaires,
- Prêt de livres, revues, CD audio, DVD
- Multimédia, poste informatique avec accès internet en libre service (blocage parental pour les mineurs)

❓ COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour bénéficier de la capacité d'emprunt des ouvrages et de l'accès aux ressources informatiques, une inscription est nécessaire.

Pour réaliser cette démarche, il vous suffit de vous rendre à la médiathèque et de présenter **une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de six mois**. La présence d'un parent ou d'un adulte responsable est demandée pour les mineurs lors de l'inscription et du premier emprunt. Lors de votre première inscription un règlement vous sera remis.

Votre abonnement sera valable pour une période d'une année, du 1er octobre au 31 septembre.

LA CARTE MÉDIATHÈQUE

Cette carte est destinée aux **adhérents non Lespinassois**, elle donne accès uniquement aux prêts de la médiathèque. **Tarifs** : Enfant de 0 à moins de 18 ans : **3 €**, Adulte 18 ans et plus : **9 €**

LA CARTE « PASS CULTURE »

Cette carte est destinée aux **adhérents Lespinassois**. Grâce à cette carte, l'adhérent a un **libre accès à tous les spectacles du programme culturel** (sauf le repas spectacle annuel), et à **l'emprunt des livres, des CD et des DVD à la médiathèque**.

Tarifs :

Enfant de 0 à moins de 11 ans, scolarisé sur la commune : **gratuit**

Enfant de 0 à moins de 11 ans, non scolarisé sur la commune : **2 €**

Enfant de 11 ans à moins de 18 ans : **2 €**

Adulte 18 ans et plus : **5 €**



EMPRUNTER :

Avec un abonnement, vous pourrez emprunter :

- **3 documents imprimés** pour une période de 4 semaines.
- **2 documents sonores** pour une durée d'une semaine
- **2 revues** pour une durée d'une semaine
- **2 DVD** pour une durée d'une semaine

Location de salles et prêt de matériel

Pour vos mariages, anniversaires, baptêmes, rencontres familiales, apéritifs, etc. la Mairie propose aux **habitants et aux entreprises de la Commune** la **location de salles municipales** (*Cf p28*):

TARIFS :

- **L'Espace Canal des 2 Mers** (430 places assises) : week-end : **400€** | Caution : **800€**
- **L'Auditorium du Centre Culturel** (100 places assises) : week-end : **180€** | Caution : **400€**

La Mairie propose également le **prêt gratuit de matériel** (sous caution) : tables, chaises et bancs.

Gestion et réservations : Service Accueil | ☎ 05 61 35 41 66.



APPLICATION MOBILE DE LESPINASSE :

Retrouvez l'agenda des évènements de la Ville !

Agenda Annuel

LES PRINCIPALES MANIFESTATIONS

Agenda donné à titre indicatif. certaines dates pouvant être modifiées.

JANVIER

- **Voeux de la Municipalité**
Espace Canal des 2 Mers
- **Repas spectacle de la nouvelle année**
Espace Canal des 2 Mers
- **Loto** - Amicale Bouliste Lespinassaise

FÉVRIER

- **Loto** - Lespinasse Loisirs
- Espace Canal des 2 Mers
- **Stage de la GML**
- Espace Canal des 2 Mers

MARS

- **Carnaval des enfants**
- **Soirée de la Saint Patrick**
Espace Canal des 2 Mers
- **Loto** - Football Club
Espace Canal des 2 Mers
- **Loto** - Tennis Club
Espace Canal des 2 Mers
- **Vide dressing** - Gym-Muscu-Lespinassaise

AVRIL

- **Omelette Pascale** - Amicale Bouliste Lespinassaise
- **Chasse aux oeufs de Pâques**
- Association Pour les Enfants de Lespinasse
- **Bourse aux Jouets** - Personnel Communal

MAI

- **Vide-Grenier** - Comité Festif
- **Tombola** - Association Pour les Enfants de Lespinasse
- **Loto** - Point Accueil Jeunes

JUIN

- **Semaine du Développement Durable**
- **Spectacle Scolaire offert par la Municipalité**
- **Salon des enfants** - Centre Culturel
- **Fête de l'ALAE**
- **Vide Grenier** - Football Club
- **Fête Locale** - Comité Festif - Place du Boulo

JUILLET / AOÛT

- **Les Estivales Lespinassoises** :
Appel à projets et programmation culturelle estivale (jeux, repas, sport, musique, rencontres, ciné plein-air, etc.)

SEPTEMBRE

- **Forum des associations**
- **Marché Gourmand** - Place du Boulo

OCTOBRE

- **Fête de la Jeunesse du P.A.J.**
- **Repas-spectacle des Associations**
Espace Canal des 2 Mers

NOVEMBRE

- **Soirée d'accueil des nouveaux arrivants**
Mairie - Salle des Mariages
- **Bourse aux Jouets** - Personnel Communal
- **Loto** - Bon Vieux Temps

DÉCEMBRE

- **Téléthon**
- **Festivités de Noël**
 - Marché de Noël
 - Arbre de Noël et goûter offerts
 - Soli'Rock - Concert solidaire du P.A.J.
 - Spectacle de Noël du Multi-Accueil
 - Spectacle évènement gratuit de fin d'année
- **Repas dansant du Réveillon** - Comité Festif
Espace Canal des 2 Mers

Les évènements clés de l'année

JANVIER : CÉRÉMONIE DES VOEUX À LA POPULATION



Cette rencontre est un **rendez-vous citoyen** permettant toujours de mieux comprendre la vie de la Commune et l'importance du rôle de chacun dans les rouages communaux.

La cérémonie permet à l'équipe municipale de présenter une **retrospective de l'année écoulée**, de mettre à l'honneur des jeunes talents ou des personnes qui se sont illustrées, mais également de **présenter les projets pour la nouvelle année qui débute**. Pour les spectateurs, il s'agit d'un **espace de rencontre avec les élus** et une sortie conviviale pour partager un verre entre amis ou entre voisins.

JUILLET / AOÛT : LES ESTIVALES LESPINASSOISES

Issues d'une envie profonde de la Municipalité de permettre à la population de se retrouver autour d'activités festives et culturelles suite au premier confinement de l'épidémie de la covid-19, les Estivales Lespinassoises ont trouvé en 2020 leur public et se sont d'ores et déjà imposées comme un rendez-vous incontournable de la Ville. **Ateliers ludiques, rencontres-apéritifs, siestes littéraires et musicales au Parc de la Pointe, Cinéma en plein air avec le «Ciné-Lucioles», initiations à diverses activités sportives, repas festifs ou encore expositions** sont au programme.



SEPTEMBRE : MARCHÉ GOURMAND & FORUM DES ASSOCIATIONS



L'été est également synonyme de fête et de gourmandise avec le très attendu **Marché Gourmand**, organisé depuis peu en lien avec le **Forum des associations**. Un rendez-vous convivial et familial désormais très attendu des lespinassois(es) qui sont de plus en plus nombreux (550 personnes en 2020) à se presser Place du Bouleodrome le premier week-end de septembre pour flâner entre les différents stands. **Au programme : convivialité, partage, découverte de saveurs avec de délicieux plats cuisinés, buvette animée par le Comité Festif, concert en plein air, bandas et animations pour petits et grands.**

DÉCEMBRE : LES FESTIVITÉS DE NOËL

Les festivités de noël, **entièrement gratuites**, sont également devenues un évènement phare de la vie locale et festive lespinassaise. Elles ont élu domicile depuis quelques années au Bouleodrome couvert, offrant ainsi un bel espace abrité permettant à tous de vivre la magie d'un « **Village de noël** ». Chaque année, les diverses animations ravissent petits et grands : Arbre de Noël offert par la Municipalité, manège, jeux en bois, magicien, atelier de sculpture sur ballons, ré'créatives avec le C.C.A.S., atelier maquillage, structures gonflables, etc.

Depuis 2020, un projet de **Marché de Noël** fait également son apparition.



SPORT & LOISIRS



Les équipements sportifs et de loisirs

COMPLEXE SPORTIF BELDOU

Inauguré le 6 juin 2015, le Complexe Sportif Beldou s'implante sur un terrain de 8,4 hectares situé au cœur d'un quartier récemment urbanisé. Les sportifs bénéficient d'un équipement de grande qualité avec **quatre terrains de football** et une tribune de 250 places, un club-house, des vestiaires et locaux associatifs, **quatre terrains de tennis en résine (2 extérieurs et 2 intérieurs)**, un mur d'entraînement et un terrain de vélo cross.



■ Complexe Sportif Beldou

Chemin Beldou

4 terrains de foot - 4 courts de tennis
Un terrain de vélo cross
Un Club-House

■ Terrain de boules extérieur

Place du Boulo drome

■ Boulo drome couvert

Place du Boulo drome

■ Base de Loisirs du Lac du Bocage (Lespinasse-Fenouillet)

30 Chemin du Bocage
31150 FENOUILLET

Aviron / Ski nautique / Paddle
Sentiers de randonnées

■ City-Stade

Lac du Bocage

Terrain de foot, basket
et handball

■ Terrain de foot du Bocage

Lac du Bocage

■ Salle Associative

Route de l'Hers

■ Médiathèque

Square Alain Savary

■ Auditorium du Centre Culturel

Square Alain Savary

Cours de danse à partir de 3 ans

■ « Salle Pour Tous » (Centre Culturel)

Square Alain Savary

Ateliers, réunions, etc.

■ Espace Canal des 2 Mers

Place du Boulo drome

Cours de gym/musculation

■ Salle de musculation

Place du Boulo drome (Esplanade Ripert)



À noter :

- Rendez-vous le 1er week-end de septembre pour le [Forum des Associations](#) !
- Rapprochez-vous du C.C.A.S. pour obtenir des renseignements sur les [coupons loisirs](#) (pour vos enfants de 3 à 15 ans).

SPORT

ABL - Amicale Bouliste Lespinassaise

Président : Michel Beteille

Tél. : 05 61 35 92 93 - 06 72 22 46 32

@ abl31@orange.fr

GML - Gymnastique Musculation Lespinassaise

Présidente : Natacha Brizin

Tél. : 06 30 64 81 52

@ gym.muscu.lespinasse@gmail.com

Activités : Urban Training, Zumba, Body zen, Cardio Fitness, Récréa gym, Gym senior, Step, evel & vous...

Association USEP

Président : Philippe Brémard

Tél. : 05 34 27 29 30

Activités : activités sportives à l'école

Club d'aviron du Bocage (Fenouillet)

Présidents : Alexandre Delcasse et Chantal Perraud

Tél. : 07 82 59 66 75

@ aviron.bocage@free.fr

Chasse

Président : Thierry Loze

Tél. : 05 61 35 48 25

Football Club Lespinasse

Président : Ludovic Carrière

Tél bureau du club : 06 83 22 38 27

@ fccanalnord@gmail.com

Sans Ardillon (pêche)

Président : Guy Alonso

Tél. : 05 61 35 52 29

Activités : pêche (Lac de Peyraillès)

USL Section Canine (Club Canin)

Président : Stéphane Béthencourt

Tél. : 06 79 16 67 79

@ bethencourt.stephane@orange.fr

Activités : éducation, obéissance, Ring...

TCL - Tennis Club de Lespinasse

Président : Giovanni Di Lorenzo

Tél. : 06 08 86 13 32

Tél. bureau du club : 05 62 22 86 25

@ lespinassetc@fft.fr

Association Absolu Raid (Fenouillet)

Président : Lionel Villeneuve

Tél. : 06 41 66 86 16 - 06 17 96 05 14

@ absoluraid@gmail.com

Activités : Raids Multisports (VTT, canoë, trail, course d'orientation, tir à l'arc).

Club de ski nautique du Bocage (Fenouillet)

Président : Arnaud Pradat

Tél : 06 75 32 35 69

@ avl31@sfr.fr

La Piscine Intercommunale de l'Hersain

Lespinasse, Aucamville, Castelginest, Fenouillet, Fonbeauzard et Saint-Alban

📍 Rue Pierre de Coubertin, 31140 Saint-Alban | ☎ 05.61.70.53.41

Horaires : Lundi 17h-19h, Mardi 12h-13h30, Mercredi 17h-19h, Jeudi 12h-13h30 et 17h-19h, Vendredi 17h-19h, Samedi 15h-19h, Dimanche 10h-12h et 15h-18h30

- enfant de 2 à 13 ans : 1,50 € | - plein tarif (à partir de 14 ans) : 2,70 €

- 12 entrées «enfant» : 15 € | - 12 entrées «adulte» : 27 €



CULTURE ET LOISIRS

APEL - Association Pour les Enfants de Lespinasse

Présidente : Emilie Moreau
@ apel31150@gmail.com

Activités : animation d'une communauté de parents afin de créer du lien - aide et coopération avec la sphère scolaire - création d'actions culturelle, éducatives et festives...

Comité Festif

Président : Margaret Saurat
Tél. : 06 40 15 80 89
@ comite.festif-lespinasse@gmx.fr

Activités : organisation d'évènements festifs

Lespinasse Loisirs

Président : Pascal Bontemps

Tél. : 06 27 52 76 09

@ lespinasseloisirs@gmail.com

Activités : large éventail d'activités culturelles (danse, ateliers créatifs, sculpture, tricot, etc)

Le Bon Vieux Temps

Présidente : Maïté Veronese
Tél. : 06 75 34 91 18

Activités : association du 3ème âge (Sorties, lotos, belotes, repas, etc)

ASPL - Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Lespinasse

Présidente : Michel Bastien
Tél. : 06 17 57 46 82

@ bastienmichel@neuf.fr

Activités : sauvegarde, le développement et la promotion du patrimoine mobilier, immobilier, paysager et culturel.

COLLECTIF

LES TOUTOUS LIBRES

du Parc de la Pointe - Lespinasse

- Rencontrer de nouveaux maîtres et leurs toutous pour se promener
- Favoriser le lien social grâce aux chiens (seniors et enfants bienvenus)
- Photographier le parc au gré des saisons (en vue d'une exposition à venir)
- Observer, identifier et protéger la faune et la flore locale (sauvage ou domestique)
- Cohabiter pacifiquement avec les autres usagers du parc
- Socialiser et éduquer nos chiens grâce à la fréquentation de leurs compagnons à quatre pattes.

VENEZ RETROUVER CALL KIRA, MALYS, PONGO, MUSHU, NEMO, OULIPO, FELICIE, PUMBA, ATHOS ET TOUS LES AUTRES AU PARC DE LA POINTE !

CONTACTS :
Pierrette 06.11.13.29.31 - Joëlle 06.23.21.07.21

SOCIAL

Association pour le don de sang bénévoles (Fenouillet/Gagnac/Lespinasse)

Présidente: Claude Nogues
Tél. : 07 82 70 08 99
@ dondusang31150@gmail.com

Vie Libre

Présidente: Christine Pandolfino
Tél. : 05 61 35 80 20

Activités : prévention alcoolisme

Secours Catholique (Saint-Jory)

Tél. : 05 61 09 52 79

Secours Populaire (Fenouillet)

Tél. : 05 62 75 03 23
@ fenouillet@spf31.org

Personnel communal

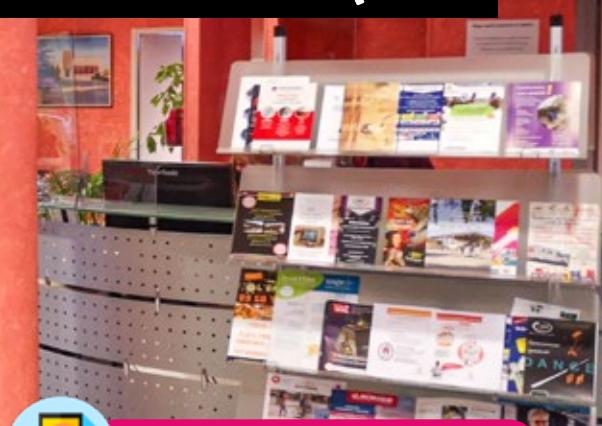
Président : Emmanuelle ROUJA
Tél. : 05 61 35 41 66

INFOS PRATIQUES



APPLICATION MOBILE DE LESPINASSE :

Toutes vos démarches en un clic !



Vos démarches administratives

ÉTAT CIVIL

À votre disposition le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h. **Prise de rendez-vous conseillée.** ☎ 05 34 27 21 73

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ - PASSEPORT

Où s'adresser : Mairies voisines équipées d'une station biométrique.

Démarche à suivre :

1) Prendre rendez-vous dans l'une des Mairies habilitées

2) Effectuer une pré-demande en ligne sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) :

www.passeport.ants.gouv.fr (rubrique Services associés).

Si vous ne pouvez pas effectuer cette opération, vous devez remplir le formulaire CERFA, disponible sur www.service-public.fr (rubrique Papier - Citoyenneté)

3) Rassembler les pièces justificatives à apporter lors du rendez-vous (liste sur www.service-public.fr)

Vous devez apporter à votre rendez-vous le numéro de votre pré-demande (ou le CERFA rempli). Il vous sera remis un récépissé de demande, comportant un numéro qui vous permettra de suivre l'avancée de votre dossier sur le site de l'ANTS. Si vous avez indiqué un numéro de mobile sur le formulaire de demande, vous serez alerté par SMS dès que la carte sera prête.

présenter à la Mairie avec le livret de famille, la carte nationale d'identité et un justificatif de domicile, ou se connecter sur le site www.service-public.fr.

COPIE INTEGRALE OU EXTRAIT D'ACTE

Où s'adresser : Dans la Mairie où l'acte a eu lieu ou dans la Mairie de votre domicile.

Veuillez vous rapprocher du Service Etat Civil.

ATTESTATION D'ACCUEIL

Où s'adresser : En Mairie (Formulaire à remplir)

- Un Timbre Fiscal pour un montant de 30 €
- Justificatif d'identité
- Carte d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité
- Justificatif de domicile (facture moins de 3 mois, facture EDF...)
- Justificatifs de ressources (3 dernières fiches de paie, pensions, retraites, allocations de ressources,...)
- Avis d'imposition et Taxe foncière (pour les personnes propriétaire)

AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE POUR LES MINEURS

Où s'adresser : En Mairie

Désormais l'enfant accompagné ou non doit voyager avec :

- Soit une carte d'identité pour les pays de l'Union Européenne de l'espace Schengen et la Suisse
- Soit un passeport
- Soit un passeport et un visa
- et le formulaire AST cerfa 15646*01 signé par les parents + copie du titre d'identité des parents.

CARTE DE SÉJOUR

Où s'adresser : Les demandes de cartes de résident pour les ressortissants étrangers devront se faire auprès des services de la Préfecture.

INSCRIPTION SUR LISTE ELECTORALE

Où s'adresser : En Mairie

Tout au long de l'année jusqu'au 6ème vendredi précédent un scrutin, auprès du service Accueil ou sur www.service-public.fr. Se munir d'une **pièce d'identité en cours de validité** et d'un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois.

RECENSEMENT MILITAIRE

Où s'adresser : En Mairie

Garçons et filles de 16 ans doivent se faire recenser à leur date d'anniversaire ou pendant les 3 mois suivants, afin d'effectuer la **Journée Défense Citoyenneté (JDC)**. Pour s'inscrire, il suffit de se

CERTIFICAT DE NATIONALITÉ

Où s'adresser : Tribunal d'instance du lieu du domicile

CERTIFICAT DE VIE

Où s'adresser : Mairie du lieu de domicile ou de séjour (Présence obligatoire du demandeur avec pièce d'identité en cours de validité)

DÉCLARATION DE NAISSANCE

Où s'adresser : Mairie du lieu de naissance dans les 5 jours qui suivent le jour de la naissance

Pièces à fournir : le livret de famille pour les personnes mariées ou ayant déjà un enfant ensemble + carte d'identité des deux parents et acte de reconnaissance anticipée pour les personnes ayant fait la démarche.

DÉCLARATION DE DÉCÈS

Où s'adresser : Mairie du lieu de décès dans les 24 h

Pièces à fournir : pièce identité du défunt et certificat de décès établi par le médecin si décès au domicile + livret de famille ou acte de naissance si sans enfant.

DUPLICATA DE LIVRET DE FAMILLE

Où s'adresser : Mairie du domicile

Formulaire à remplir en mairie sur présentation d'une pièce d'identité.

Veuillez vous rapprocher du service Etat Civil.

RECONNAISSANCE ANTICIPÉE DE NAISSANCE

Où s'adresser : Mairie du domicile

Pièces justificatives : Pièce d'identité + Justificatif de domicile

LÉGALISATION DE SIGNATURE

Où s'adresser : En Mairie (uniquement pour les habitants de la Commune ou pour les personnes travaillant sur la Commune)

Se présenter avec le document nécessitant la légalisation et une pièce d'identité en cours de validité.

Attention : Le document doit être signé en mairie devant l'Officier de l'Etat Civil.

MARIAGE

Où s'adresser : Doit être célébré à la mairie du domicile de l'un des futurs époux ou de leurs parents ou de leur résidence établie après un mois d'habitation continue.

Dossier à retirer à l'accueil de la mairie.

Dépôt du dossier sur rendez-vous. Présence des deux futurs époux obligatoire lors du dépôt.

PACS

Où s'adresser : Mairie du domicile.

Dossier disponible à l'accueil de la mairie.

Dépôt du dossier sur rendez-vous. Présence des deux futurs pacsés obligatoire lors du PACS.

PARRAINAGE CIVIL

Où s'adresser : Mairie du domicile

Pièces à fournir : Justificatif de domicile, acte de naissance de l'enfant, livret de famille, pièces d'identité des parents et des parrains et marraines.

La plupart des démarches liées aux formalités administratives sont accessibles en ligne sur les sites :

www.service-public.fr

www.demarches.interieur.gouv.fr

www.ants.gouv.fr

URBANISME

**À votre disposition du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h.
Prise de rendez-vous obligatoire. ☎ 05 34 27 21 67**

- Renseignements sur les règles de constructibilité (certificats d'urbanisme, règlement du PLUiH...)
- Renseignements sur les formalités à effectuer dans le cadre de travaux (clôture, extension, annexe ; modification de l'aspect extérieur d'une construction...) : déclaration préalable de travaux, permis de construire...
- Le service Urbanisme, en collaboration avec les services de La Poste, attribue les numéros de rue de chaque habitation. Vous pouvez vous procurer une plaque auprès de l'accueil de la Mairie.

Vous pouvez consulter les différents règlements (PLUi-H, Plan Prévention des Risques...) en téléchargement sur www.ville-lespinasse.fr, rubrique « Mon quotidien ».

SERVICE TECHNIQUE

Signalez vos problèmes à l'accueil de la Mairie, sur l'application mobile de Lespinasse ou via le formulaire contact du site internet.

À votre service pour résoudre vos problèmes du quotidien : buses bouchées, défaut d'éclairage, voirie, entretien espaces verts, installations de barrettes de rue directionnelles, nids de frelons asiatiques sur l'espace public... Pour tout nuisible constaté sur votre terrain, se diriger vers un prestataire privé.

RÈGLES DE BON VOISINAGE

Réglementation relative aux bruits de voisinage

En référence à l'arrêté préfectoral du 23 juillet 1996 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage, il est rappelé que : « Les travaux de bricolage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que les tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, pompes à eau (*) ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h



Les déchets verts et ménagers

L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD), stipule qu'il est interdit de brûler à l'air libre des déchets ménagers ainsi que les déchets verts issus des jardins.

Les odeurs ainsi que la fumée que génèrent ces feux peuvent entraîner des nuisances sur la santé, et l'environnement. De plus, ces feux peuvent être à l'origine d'incendie.

Cet acte est passible d'une contravention de 3^e classe et pouvant s'élever à 450 €.

La ville de Lespinasse bénéficie des services d'une déchetterie qui récupère les déchets de jardin, deux fois par mois devant votre domicile.

Hauteur des haies

Rappel des hauteurs des plantations en limite des propriétés :

Toutes les plantations plantées entre 0,50 cm et 2 m d'une limite séparative ne doivent pas dépasser **2 mètres de haut** (article 671 du code civil).

Bien vivre avec les animaux

Déjections canines

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections que leurs animaux pourraient laisser sur les trottoirs et lieux publics. Tout contrevenant est passible d'une contravention par timbre **amende de 3^e classe de 68€** ; si l'amende n'est pas réglée dans les 45 jours, celle-ci passe à 450€.

Des sacs à déjection canine sont disponibles gratuitement chez les vétérinaires, toiletteurs, commerces d'alimentation pour animaux ainsi que sur certains endroits de la Commune (Veuillez vous rapprocher du Service Technique au 05 61 35 84 86)

Nuisances sonores

Il est interdit de jour comme de nuit, de laisser crier ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des animaux dans un logement, un local commercial, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, un enclos attenant ou non à une habitation, susceptibles par leur comportement, de porter atteinte à la tranquillité publique.

Permanences du Conciliateur de Justice

Il est nommé par le premier Président de la Cour d'appel. Il peut intervenir dans les **querelles de voisinage ou de famille, conflits entre propriétaire et locataire, client et fournisseur, consommateur et professionnel**. En revanche, il ne peut pas intervenir dans les conflits entre vous et l'administration, ou concernant l'état des personnes (état civil, reconnaissance d'enfant ...). Il assure des permanences en mairie, sur les communes d'**Aucamville, Fonbeauzard, Castelginest et Launaguet**. Pour le rencontrer, vous devez contacter la Mairie (**cf p38**) qui transmettra vos coordonnées au conciliateur. Celui-ci vous rappelle pour confirmer la date et l'heure du rendez-vous. Vous pouvez également aller sur le site : www.conciliateurs.fr, rubrique «contacter le conciliateur» et «Le saisir en ligne».

Numéros utiles

NUMÉROS D'URGENCE

119

ALLO ENFANCE
MALTRAITÉE

Pour les enfants confrontés à une situation de risque et de danger, pour eux-même ou pour un autre enfant qu'ils connaissent. Pour les adultes confrontés ou préoccupés par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être : famille proche, famille élargie, voisins, communauté éducative...

112

NUMÉRO D'APPEL
D'URGENCE EUROPÉEN

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne

15

SAMU

LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins.

17

POLICE
SECOURS

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

3919

VIOLENCES FEMMES
INFO

pour les femmes victimes de violences conjugales, sexuelles, psychologiques, mariages forcés, mutilations sexuelles, harcèlement...

114

NUMÉRO D'URGENCE
POUR LES PERSONNES
SOURDES ET
MALENTENDANTES

Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS

18

SAPEURS-
POMPIERS

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide

06 22 81 91 41

POLICE
MUNICIPALE
DE LESPINASSE

| | |
|--|----------------|
| ■ Centre antipoison | 05 61 77 74 47 |
| ■ Information Coronavirus | 0 800 130 000 |
| ■ Soutien Psychologique COVID-19 | 05 34 39 33 47 |
| ■ Urgence vétérinaire | 3115 |

SANTÉ

| | |
|--|------------------------------|
| ■ Pharmacie des Vitarelles | 05 61 82 03 82 |
| ■ Pharmacie de Garde (0.35€ TTC/min) | 32 37 |
| ■ Centre Médical des Vitarelles | 05 62 10 82 40 |
| ■ SOS Médecin 31 | 05 61 33 00 00 |
| ■ Médecin de garde | 118 218 (et dites «Médecin») |
| ■ Purpan CHU | 05 61 77 22 33 |
| ■ CHU Rangueil | 05 61 32 25 33 |
| ■ Hôpital des Enfants (Purpan) | 05 61 77 22 33 |
| ■ Chirurgien dentiste - Marie ROBERT | 05 61 22 56 87 |
| ■ Cabinet d'infirmières | 05 61 35 45 50 |
| ■ Kinésithérapeute - Gérald JOSEPH NOEL | 05 61 35 17 95 |
| ■ Ostéopathe - Lucie DENEVAT | 05 82 74 21 24 |
| ■ Ostéopathe - Nathalie FRAGNIER | 06 89 64 54 47 |
| ■ Sage-Femme - Anne-Sophie DIMNET-RUIZ | 06 66 66 94 35 |
| ■ Thérapeute familiale - Danielle MONCLA | 06 33 41 31 43 |
| ■ Psychiatre - Claire HUGET | 09 75 58 66 60 |
| ■ Psychologue - Estelle AUPIAIS GOUR | 07 66 67 45 74 |
| ■ Psychologue - Julie SOULIER | 07 67 39 43 89 |
| ■ Diététicienne | 06 29 82 48 62 |
| ■ Clinique vétérinaire de l'Avenir | 05 61 82 70 69 |

SÉCURITÉ

| |
|---|
| ■ Police Municipale de Lespinasse 06 22 81 91 41 - 05 62 79 39 19 |
| ■ Gendarmerie (Brigade de Saint-Jory) |

PRÉVENTION

| | |
|--|----------------|
| ■ Maison de Justice et du droit de la Reynerie | 05 61 43 06 94 |
| ■ Conciliateur de Justice (permanences) | |
| Fonbeauzard : 05 61 70 23 38 - Aucamville : 05 62 75 94 94 | |
| Launaguet : 05 61 74 07 16 - Castelginest : 05 61 37 75 37 | |
| ■ Tribunal de Grande Instance de Toulouse | 05 61 33 70 00 |
| ■ Tribunal de Commerce | 05 61 11 02 00 |
| ■ Tribunal Administratif | 05 62 73 57 57 |
| ■ Conseil des Prud'hommes de Toulouse | 05 62 30 55 70 |

SERVICES MUNICIPAUX

| | |
|--|---------------------------------|
| ■ Mairie | 05 61 35 41 66 |
| ■ Service État Civil | 05 34 27 21 73 |
| ■ Service Urbanisme | 05 34 27 21 67 |
| ■ Régie cantine et ALAE | 05 34 27 21 63 |
| ■ Multi accueil «À p'tits pas» | 05 62 78 05 97 |
| ■ Relais d'Assistantes Maternelles | 05 62 78 03 02 |
| ■ Médiathèque | 05 34 27 08 99 |
| ■ Groupe Scolaire Marcel Pagnol | 05 34 27 29 30 |
| ■ Centre de loisirs | 05 62 79 64 02 |
| ■ Point Accueil Jeunes | 05 61 09 79 22 - 07 72 02 29 70 |
| ■ Agence postale communale | 05 61 74 18 69 |

SERVICE SOCIAL et EMPLOI

| | |
|--|----------------|
| ■ Agent d'Accueil Social / C.C.A.S. | 05 34 27 21 73 |
| ■ Agent d'aide aux séniors - portage repas | 06 22 19 95 73 |
| ■ Agent d'aide aux séniors - transport des séniors | 07 49 67 17 39 |
| ■ Médiatrice Familiale | 06 28 23 12 92 |
| ■ Maison des Solidarités d'Aucamville (Assistantes Sociales) | 05 61 37 51 00 |
| ■ Mission Locale d'Aucamville | 05 61 70 25 40 |
| ■ Comité Bassin Emploi Toulouse Nord | 05 62 75 38 37 |
| ■ Pôle Emploi (Castelginest) | 3949 |
| ■ Caisse d'Allocations Familiales (Saint-Alban) | 0 820 25 31 10 |
| ■ Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) | 05 62 78 05 99 |
| ■ Espace écoute Familles-jeunes (médiatrice familiale) | 06 28 23 12 92 |

SERVICES TECHNIQUES

| | |
|--|---------------------------------|
| ■ Directeur des Services Techniques | 06 15 19 17 50 - 05 61 35 42 42 |
| ■ Secrétariat des Services Techniques | 05 61 35 84 86 |
| ■ Collecte des ordures et tri (Toulouse Métropole) | 0 800 201 440 |
| ■ SACPA (Fourrière) | 05 34 46 56 01 |
| ■ Assainissement / Eau / Dépannage (24h/24h) | 0 977 401 139 |
| ■ Dépannage d'urgence électricité | 0 972 675 031 |
| ■ Eau de Toulouse Métropole / Assainissement | 05 61 201 201 |
| ■ Centre d'appel dépannage d'urgence gaz | 0 800 473 333 |
| ■ Véolia | 05 61 800 902 |
| ■ Dépannage Orange | 3900 |

COMMERCES DE PROXIMITÉ

| | |
|--|----------------|
| ■ Agence postale communale | 05 61 74 18 69 |
| ■ Salon de coiffure Saint Martin | 05 61 74 61 72 |
| ■ SPA Côté Beauté | 05 61 09 96 95 |
| ■ Le pavé gourmand | 05 61 74 28 69 |
| ■ L'Italienne | 05 62 10 06 29 |
| ■ Ô tradition | 05 34 27 43 93 |
| ■ Mathys Pizza | 06 13 60 20 06 |
| ■ La Panetière | 05 62 22 33 41 |

RESOLUTION N°3

Restons connectés !



AVEC LA NOUVELLE

APPLICATION MOBILE DE LA VILLE DE LESPINASSE

NOUVEAU

Je signale

Je réalise mes démarches



**EN TÉLÉCHARGEMENT
GRATUIT**



OU



Lespina^{sse} innove pour vous